

LA CONCERTATION, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

La concertation, l'information et la sensibilisation du public est un aspect essentiel de la démarche d'amélioration du cadre de vie soutenue par le Conseil Général. Cette information pourra se faire sous forme d'exposition, de réunions publiques ou tout autre moyen que pourrait proposer le bureau d'études. Il est également important qu'une certaine concertation soit organisée, afin que la prise de conscience de l'intérêt de l'amélioration du cadre de vie soit effective par tous et pour tous. Dans ce but, des documents d'information facilement reproductibles et diffusables pourront être produits à destination du grand public.

Il pourrait être intéressant d'associer les enfants des écoles au travail mené. Dans cette hypothèse, il serait nécessaire, au préalable, de prendre contact avec la direction de l'école.

Le mandataire de l'étude précisera dans sa proposition de mission les moyens qu'il propose de mettre à disposition de l'équipe municipale pour mener à bien la concertation, la sensibilisation et l'information du public (expositions, réunions publiques, animations dans les écoles ...). Cet aspect de la démarche fera l'objet de précisions dans le chiffrage détaillé.